



7.10

DEC_0003_2026

DÉCISION DU PRÉSIDENT

MISE EN PLACE D'UNE SOLUTION DE GESTION DE LA FLOTTE DES VEHICULES COMMUNAUTE DE COMMUNES PONT-AUDEMERIC VAL DE RISLE

Le Président de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle,

VU l'article L.5211-10 du Code des Collectivités Territoriales,

VU les articles L.1111-4, L.2122-1, R. 2122-8 et L. 2172-3 du Code de la Commande publique,

VU la délibération N° 94-2022 du Conseil Communautaire en date du 29 septembre 2022 portant délégation au Président concernant la passation des marchés publics,

CONSIDERANT la nécessité de faire appel à la société GEOTAB pour la mise en place d'une solution de gestion de la flotte des véhicules de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle,

Le Président,

DECIDE de signer le devis N° Q – 16386, émis le 11/12/2025, par la société GEOTAB sis ORNICAR - FLEETMATICS France 99 Chemin de l'étoile 38330 MONTBONNOT-SAINT-MARTIN, pour la mise en place d'une solution de gestion de la flotte des véhicules de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle.

Le règlement de la facture se fera chaque mois pour un montant de 594 € HT sur une période d'engagement de 36 mois.

Le montant total de la mission est de 21 384 € H.T.

Fait à Pont-Audemer, le 12/01/26

Le Président

Francis COUREK

